

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 11 décembre 2023

RAPPORT POUR AVIS

Démarche d'évaluation des risques professionnels

En vue de doter les services régionaux d'un document d'évaluation des risques professionnels les conseillers en prévention ont identifié et répertoriés les risques (physiques et psychosociaux auxquels les agents sont exposés. Ce travail a été réalisé en lien avec les préventeurs en sécurité au sein des directions régionales, et a pu faire l'objet d'un groupe de travail avec les partenaires sociaux.

En complément, une démarche spécifique a été menée sur l'identification des risques psychosociaux par les équipes des ressources humaines afin de les cartographier.

Ce travail sera intégré à terme au sein du logiciel 1-One dès que sa recette sera effectuée.

➤ Paramétrages 1-ONE

- 15ième version installée et testée.
- Réalisation des différents tests sur les réponses apportées aux différents dysfonctionnements.

➤ Les activités préalables

Cet été, le secteur prévention a réalisé la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels par métier (cf. annexe 1). Afin de faciliter le traitement des informations, une synthèse a été réalisée (cf. annexe 2). Les mesures de prévention générales ont également été recensées (cf. annexe 3).

Une étude complémentaire a été menée pour identifier les risques psychosociaux (cf annexe 4). A la différence des risques physiques, les risques psychosociaux regroupé en 7 familles, sont identiques pour chaque métier de la collectivité : les exigences au travail, l'intensité et la complexité du travail, les horaires de travail difficiles, les exigences émotionnelles, la faible autonomie au travail, les rapports sociaux au travail dégradés, les conflits de valeurs, l'insécurité de l'emploi et du travail.

Cet outil facilitera le pré remplissage de l'outil 1-ONE par les conseillers en prévention et psychologues du travail. L'ajustement des évaluations des risques au poste de travail sera ensuite réalisé en partenariat avec les assistants de prévention des directions, puis l'outil sera déployé à l'ensemble des managers.

Une session en groupe de travail a été organisée le 3 octobre 2023. L'objectif était d'identifier des thèmes prioritaires d'actions de prévention pour l'année 2024.

Une seconde session est prévue, mais pas encore planifiée, afin de présenter un plan de prévention annuel lors de la prochaine Formation Spécialisée du Comité. Lors de cette session de travail, il conviendra de s'appuyer également sur les précédents supports (3PRIPACT).

➤ **Le déploiement**

Seconde partie de formation des administrateurs (prestataire)

Formation des AP (prestataire)

Formation des managers par tuto/ vidéo/ ...

➤ **Dispositions transitoires**

Toutefois, en raison du retard de la démarche, les conseillers en prévention ont réalisé une mise à jour de l'évaluation des risques qui sera agrégée dans le progiciel.

La cartographie des Risques psychosociaux sera consolidée avec le médecin du travail et les psychologues du travail, par une cotation plus précise de l'exposition pour chaque métier.